

Division des Personnels Enseignants
Gestion collective

Bar-le-Duc, le 11/04/2023

Le Directeur Académique des Services Départementaux
De l'éducation nationale de la Meuse

Affaire suivie par :
Sylvie BEAUXEROIS-KLAUS
Tél : 03.29.76.69.82
Mél : dsden55-dpe@ac-nancy-metz.fr

à

Mesdames et Messieurs les enseignants
du premier degré de la Meuse

Cité administrative
24 avenue du 94^{ème} RI
BP 20564
55013 BAR-LE-DUC cedex

Téléphone du standard
03.29.76.63.63

S/C de mesdames et messieurs
les inspecteurs de l'éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

Objet : Directeurs adjoints chargés de SEGPA : mouvement et liste d'aptitude. Rentrée 2023
PJ : Imprimé de demande de mutation
Imprimé de demande d'inscription sur la liste d'aptitude

1 - MOUVEMENT

Les personnels intéressés par une mutation dans l'académie de NANCY-METZ adresseront leur demande sur l'imprimé joint sous couvert du chef d'établissement et trouveront en fichier joint la liste des postes vacants au 1^{er} septembre 2023.

J'attire l'attention des candidats sur l'importance de joindre à leur dossier une lettre de motivation et un curriculum vitae si une affectation sur un poste relevant d'un collège du dispositif REP+ est sollicitée.

Ils doivent se renseigner sur les conditions de logement dans les établissements qu'ils sollicitent. La mention du logement figurant sur la liste des postes vacants ne peut être donnée qu'à titre indicatif puisqu'elle ne relève pas de la compétence de l'Etat.

Pour une mutation dans **une autre académie**, les personnels doivent prendre contact **dans les meilleurs délais** avec le Rectorat de l'académie concernée.

2 – LISTE D'APTITUDE

Les enseignants candidats à la liste d'aptitude de directeur adjoint chargé de SEGPA devront solliciter leur inscription au moyen de l'imprimé en fichier joint sous couvert de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription.

Ce dernier est à envoyer à la direction des services départementaux de la Meuse – DPE/Gestion Collective pour le **26 avril 2023**, délai de rigueur, sous couvert du Chef d'établissement ou de l'inspecteur de l'éducation nationale selon la demande formulée.



Alain AUBERT